



HAL
open science

Master Droit international et européen

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit international et européen. 2014, Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC. hceres-02040688

HAL Id: hceres-02040688

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040688>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit international et européen

de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne - UPEC

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Etablissement déposant : Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit international et européen

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150009067

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Double-diplôme franco-anglais avec l'Université de Sheffield

Double-diplôme franco-allemand avec l'Université de Mayence

Double-diplôme franco-italien avec l'Université de Rome (en cours de finalisation)

Présentation de la mention

La mention *Droit international et européen* est une formation destinée à former des juristes de haut niveau en droit international et européen. La formation en master 1 est généraliste et tend à transmettre aux étudiants une culture juridique européenne, leur permettant de poursuivre en master 2, principalement dans les deux spécialités proposées par la mention et qui visent à renforcer encore ce haut niveau de compétences. Le master 2 *Common Law et tradition civiliste* insiste sur la comparaison des différents droits et leur mise en relation. Il présente une orientation « recherche » en droit comparé. Le master 2 *Droit européen* se concentre sur l'intégration des droits nationaux dans l'espace supranational européen. Il présente une orientation professionnelle, mais offre aussi un parcours recherche. Les compétences attendues au terme de la mention sont celles qui permettent d'accomplir des carrières publiques (fonctionnaire européen notamment) ou privées (avocat, juriste d'affaires) au niveau international ou européen, ou au sein d'institutions nationales ayant cette dimension. La co-diplômation avec plusieurs universités européennes est un élément déterminant dans l'acquisition de ce haut niveau de technicité.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Ouverte à tout étudiant justifiant d'une licence, la mention est structurée autour d'un master 1 composé de quatre parcours (*Affaires, Europe, Public et économie, Public général*), permettant une pré-spécialisation, mais laissant aussi la possibilité de s'orienter vers d'autres masters 2. Les spécialités se déploient en deuxième année même si certains parcours y préparent dès la première année. La mention est en effet composée de deux spécialités à finalité indifférenciée en master 2 : *Common Law et tradition civiliste* et *Droit européen*. Il existe une mutualisation entre les différentes mentions de master 1, entre celles-ci et certains masters 2 et entre spécialités de master 2. Ces mutualisations n'étant pas précisées, on ne saurait préjuger de leur éventuelle incohérence sur le plan pédagogique. Le contrôle des connaissances s'effectue par le biais du contrôle continu doublé d'un examen pour les unités fondamentales et d'un examen final pour les unités complémentaires. L'objectif affiché de la formation est d'assurer le plus large contrôle des connaissances des étudiants, en leur laissant la possibilité de s'améliorer en cours d'année. Les compétences additionnelles et transversales sont principalement acquises en langue et en informatique, avec des cours de langues étrangères assurés sous forme de travaux dirigés et en effectif réduit, un enseignement en anglais dans chaque spécialité de master 2 et le développement de programmes interuniversitaires d'échanges permettant aux étudiants d'étudier au sein de facultés partenaires en Europe ou aux Etats-Unis. Outre l'obligation de suivre des cours d'informatique, les étudiants sont incités à l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication pour accéder à l'information juridique. L'acquisition de compétences préprofessionnelles s'avère moins performante puisque la poursuite d'un stage n'est obligatoire que dans la voie professionnelle de la spécialité *Droit européen* du master 2. Les étudiants salariés peuvent bénéficier d'un régime dérogatoire et il est précisé que des équipements adaptés sont prévus pour les étudiants handicapés.

La mention *Droit international et européen* constitue une des trois mentions offertes par la faculté de droit. Nécessaire et cohérente au regard de l'offre de formation de l'établissement, elle apparaît, au surplus, comme la seule formation de ce type dans l'environnement régional, tandis que l'originalité de ses spécialités lui confère une place particulière dans l'environnement national. L'adossement aux milieux socio-professionnels semble insuffisant tel qu'il est présenté dans le dossier. Celui-ci ne fait état que de l'intervention de quelques professionnels pour dispenser des enseignements et de rencontres organisées avec les milieux socio-économiques au sein de la faculté de droit, par des conférences ou colloques. L'adossement à la recherche semble en revanche satisfaisant, avec le soutien d'un centre de recherche présentant une équipe regroupée, suite à la fusion opérée au sein de l'équipe *Marché, Institutions, Libertés (MIL)*, et disposant de nombreux enseignants-chercheurs capables d'encadrer les diplômés souhaitant poursuivre des études en doctorat. L'ouverture internationale est également remarquable avec des relations et échanges internationaux très développés. Trois parcours permettant l'obtention d'un double diplôme ont été créés : le double-diplôme franco-anglais (Université de Sheffield), le double-diplôme franco-allemand (Université de Mayence) et le double diplôme franco-italien (Université de Rome, en cours de constitution). Il est également possible de partir un ou deux semestres à l'étranger par l'intermédiaire de plusieurs programmes d'échanges. Les partenariats internationaux passent enfin par l'intervention d'enseignants-chercheurs étrangers, mais dans le cadre de conférences d'appoint et exceptionnellement sur des cours pleins.

La mention présente un double objectif : l'un scientifique, visant à former des juristes ouverts et capables de réfléchir aux conditions d'une conduite optimale des affaires économiques et politiques ; l'autre professionnel, tentant de former des cadres du secteur public, à l'échelle internationale ou nationale, ainsi que des avocats ou des juristes d'affaires. L'organisation de la formation est en adéquation avec ces objectifs, puisque, outre les débouchés professionnels envisagés, une poursuite d'étude en doctorat s'avère parfaitement possible. Ces éléments, couplés au positionnement dans l'environnement régional, à l'accroissement de la dimension internationale et européenne au sein des droits nationaux et au développement d'une activité économique transnationale, expliquent la très forte attractivité de la mention. Les taux de réussite s'avèrent satisfaisants avec un taux de réussite en master 1 et en master 2 en constante progression (respectivement de 61,3 à 70,3 % et de 65,9 à 80 %), même si celui-ci apparaît beaucoup plus faible dans la spécialité *Common Law et tradition civiliste* que dans celle de *Droit européen*. On relèvera également que le taux d'abandon en master 1 est en constante diminution (de 25,8 à 8,1 %). La connaissance du devenir des étudiants n'a fait l'objet d'une action formalisée que sur les années 2009 à 2011. L'insertion semble néanmoins fort satisfaisante, avec un taux moyen annoncé de 85 %.

L'équipe pédagogique, composée de la plupart des enseignants-chercheurs de la faculté, est de qualité. Elle intègre un nombre significatif d'enseignants étrangers et de professionnels et paraît adaptée aux objectifs de la formation. Le dossier ne fait pas état d'un soutien administratif particulier, sauf s'agissant de la mobilité internationale et de la recherche de stages. Le pilotage mériterait d'être amélioré : s'il n'existe apparemment pas de conseils de perfectionnement formellement institués, un conseil des études a en revanche été créé au sein de chacune des deux spécialités de la mention. Ces limites se retrouvent à propos de l'évaluation des enseignements par



les étudiants qui n'a pas été formellement instituée. Un processus d'auto-évaluation a pourtant été institutionnalisé au niveau de l'université, ainsi que par le responsable de la mention, avec indicateurs quantitatifs et qualitatifs selon les standards fixés par l'AERES. Les principales remarques ou recommandations précédemment formulées par l'agence ont du reste été prises en compte, s'agissant notamment de la mise en place d'enseignements en anglais et de l'invitation d'enseignants étrangers. Très complet et très bien présenté, le dossier ne propose des fiches RNCP que pour les spécialités de master 2, qui retranscrivent alors de façon satisfaisante les compétences et métiers couverts. Il n'apparaît pas d'annexes descriptives au diplôme.

- Points forts :
 - Lisibilité de la formation et de ses objectifs.
 - Pertinence de l'articulation entre le M1 et le M2.
 - Qualité de l'encadrement et de l'accompagnement des étudiants.
 - Ouverture à l'international et mise en capacité des étudiants à s'insérer dans un environnement international.

- Points faibles :
 - Absence de suivi formel de l'insertion professionnelle et de mécanismes d'évaluation des enseignements par les étudiants.
 - Adossement aux milieux socio-professionnels perfectible.
 - Insuffisance des mécanismes d'acquisition de compétences préprofessionnelles.

- Recommandations pour l'établissement :

La formation, qui satisfait déjà aux principales exigences de qualité, pourrait encore être améliorée par l'approfondissement de certaines pratiques pour partie déjà initiées. Il conviendrait ainsi de formaliser un peu encore aussi bien le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés que les mécanismes d'évaluation des enseignements par les étudiants. Il serait également souhaitable que l'adossement aux milieux socio-professionnels soit renforcé. Ceci aurait très certainement pour effet de faciliter une amélioration des mécanismes d'acquisition de compétences préprofessionnelles qui restent défectueux. L'ouverture internationale, en l'état remarquable, gagnerait sans doute à un renforcement des partenariats avec les Etats-Unis.

Evaluation par spécialité

Common Law et tradition civiliste

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Double-diplôme franco-anglais avec l'Université de Sheffield

Double-diplôme franco-allemand avec l'Université de Mayence

Double-diplôme franco-italien avec l'Université de Rome (en cours de finalisation)

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Common Law et tradition civiliste* est une formation de qualité. Reposant sur une logique à la fois comparativiste et axée sur les droits de la Common Law, cette formation très originale ne semble pas avoir d'équivalent au plan national. Présentant une finalité indifférenciée, insertion professionnelle ou recherche, la spécialité vise à donner aux étudiants les moyens d'appréhender efficacement le contexte d'internationalisation des échanges juridiques.

- Appréciation :

La spécialité *Common Law et tradition civiliste* a pour objectif de donner aux étudiants une connaissance approfondie de ces deux systèmes de droit. Les débouchés peuvent se traduire par une insertion professionnelle immédiate ou par une poursuite d'études en doctorat. L'originalité de la formation se retrouve dans le programme des enseignements (dont nombre sont dispensés en anglais) qui combine habilement droit public, droit privé et analyse économique, et dans les modalités d'évaluation, mêlant contrôle continu (séminaires, enseignement linguistique, options), examen terminal et exposé-discussion. Le stage n'est pas obligatoire et le dossier ne fait pas apparaître de formation spécifique à la méthodologie de la recherche. Les relations internationales sont très développées, mais les mécanismes de formation professionnelle s'avèrent perfectibles. L'attractivité de la spécialité ne semble pas en souffrir, même si de nombreux étudiants abandonnent la formation et si le devenir des étudiants n'est pas clairement établi. Sans doute est-ce également dû à la qualité de l'équipe et des modalités pédagogiques, ainsi qu'à un pilotage satisfaisant.

- Points forts :

- Formation originale dotée d'une forte identité.
- Enseignements juridiques en anglais en nombre significatif.
- Qualité de l'équipe et pertinence des choix pédagogiques.

- Points faibles :

- Insuffisances dans le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants.
- Absence d'une formation à la méthodologie de la recherche.
- Sélection des étudiants perfectible (fort taux d'abandon).



- Recommandations pour l'établissement :

Le fort taux d'abandon des étudiants en cours de formation traduit un choix par défaut ou une sélection défailante qui mériterait d'être repensée. Eu égard à l'importante proportion d'étudiants qui choisissent de poursuivre en doctorat, une formation spécifique à la méthodologie de la recherche devrait être intégrée dans la maquette. Enfin, le pilotage de la spécialité gagnerait à ce que des indicateurs plus précis soient établis s'agissant du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.



Droit européen

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Double-diplôme franco-anglais avec l'Université de Sheffield

Double-diplôme franco-allemand avec l'Université de Mayence

Double-diplôme franco-italien avec l'Université de Rome (en cours de finalisation)

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit européen* se propose de préparer les étudiants à la recherche en droit européen, mais aussi de les former pour une intégration professionnelle dans des entreprises tant privées que publiques. Comprenant deux parcours et insistant sur la maîtrise des langues étrangères, cette formation de haut niveau, adaptée au contexte européen et à ses évolutions, débouche sur des carrières de juristes d'entreprises, avocats, attachés territoriaux, fonctionnaires d'Etat ou fonctionnaires européens.

- Appréciation :

La spécialité *Droit européen* se décline en deux parcours : *Droit européen fondamental*, qui prépare les étudiants à la recherche appliquée, et *Juriste européen*, qui vise à une intégration professionnelle rapide. Structurée autour d'une unité fondamentale obligatoire, la spécialité permet, par le biais des unités « dominante » et « complémentaire », à chaque étudiant d'adapter son parcours à son choix de carrière. Les enseignements dispensés en anglais et le stage obligatoire renforcent la formation préprofessionnelle, autrement quelque peu défailante. Le devenir des diplômés n'est pas encore analysé de manière suffisamment formalisée. Il semble néanmoins que l'insertion des diplômés soit très satisfaisante. Tout cela, combiné à la qualité de l'équipe pédagogique, à la pertinence des enseignements proposés et à l'aspect satisfaisant du pilotage, permettrait d'expliquer la très forte attractivité de la spécialité, en dépit d'un adossement aux milieux socio-professionnels encore perfectible.

- Points forts :

- Attractivité de la formation.
- Qualité de l'équipe et pertinence des enseignements proposés.
- Ouverture internationale.

- Points faibles :

- Faiblesse des partenariats professionnels internationaux, eu égard à la finalité du diplôme.
- Indicateurs de suivi des étudiants et d'évaluation de la formation insuffisamment développés.
- Insuffisance des mécanismes d'acquisition de compétences préprofessionnelles (parcours professionnel).

- Recommandations pour l'établissement :

Déjà très attractive, la spécialité pourrait encore gagner en cohérence en travaillant sur le renforcement de ses partenariats avec les milieux socio-professionnels, en améliorant les mécanismes d'acquisition de compétences préprofessionnelles, principalement, mais pas exclusivement, s'agissant du parcours professionnel, et en développant ses indicateurs de suivi des étudiants et d'évaluation de la formation.



Observations de l'établissement

PRÉSIDENTE

LH/GV/ n°56

Dossier suivi par :
Nathalie PERICHON

DEVE

Téléphone :
01 45 17 11-62

Courriel :
nathalie.perichon@u-pec.fr

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

A

Monsieur le Président de l'AERES

A l'attention de M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et des
diplômes
20, Rue Vivienne
75002 Paris

Créteil, le 5 septembre 2014

OBJET : Evaluation des mentions de Master.

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier l'AERES pour le travail de qualité qui a été effectué. Notre établissement ne souhaite pas fournir d'observations pour les mentions de Master ci-dessous :

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mentions :

- Education, travail et formation
- Histoire
- Langues étrangères appliquées
- Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mentions :

- Biologie-bioressources
- Mathématiques

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mentions:

- Banque et marché financier
- Comptabilité, contrôle, audit
- Droit des affaires
- Droit international et européen
- Expertise économique
- Finance
- Management et santé
- Marketing et vente

X
X X

Je tiens encore à remercier l'AERES pour le travail entrepris qui nous ouvre des pistes d'évolution au service de l'amélioration permanente de la qualité de nos formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Luc BITTINGER

